

SACOR AUDIT

Société par Actions Simplifiée au capital de 75 000 €
 Siège social : 16 Place de la madeleine
 75008 – PARIS
 RCS PARIS : 444 178 529

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 20 AOUT 2008

L'an deux mille huit,
 Le vingt Août,
 A 14 heures,

Greffier du Tribunal de
 Commerce de Paris

20 FEV. 2009

15996

Les actionnaires de la société SACOR AUDIT se sont réunis ~~en Assemblée Générale~~
 Extraordinaire sur convocation du Conseil d'Administration.

La feuille de présence a été émargée par chacun des actionnaires présents ou représentés.

Monsieur Jean-Marie Mélin préside la séance, assisté par Madame Anne-Marie Cauët et
 Monsieur Philippe André. Madame Marie Mélin est désignée comme secrétaire.

Le commissaire aux comptes, la société CARRIEU AUDIT & CONSEIL, est absent et
 excusé.

Le bureau constitué arrête et certifie la feuille de présence qui fait apparaître que les
 conditions de quorum et de majorité requises sont respectées.

Le président rappelle l'ordre du jour :

- Nomination du nouveau Président de la société suite à la démission de Monsieur Jean-Marie MELIN
- Nomination du Directeur Général,
- Rémunération du Président et du Directeur Général,
- Nomination du commissaire aux comptes suppléant en remplacement de Monsieur André CHOPINEAU qui part en retraite,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le bureau constitué arrête et certifie la feuille de présence qui fait apparaître que les
 conditions de quorum et de majorité requises sont respectées.

Monsieur le Président dépose alors sur le bureau pour être mis à la disposition des
 actionnaires :

- la feuille de présence,
- les pouvoirs des actionnaires représentés et la liste des actionnaires,
- le rapport du Conseil d'Administration
- le rapport du Commissaires aux Comptes sur la transformation de la société,
- le projet des statuts et des résolutions soumises à l'Assemblée.

certificat conforme à l'original

H.A.

Il est donné lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.

Cette lecture achevée, la parole est offerte aux actionnaires.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Jean-Marie Mélin de son mandat de Président à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Philippe ANDRE, né le 24 février 1960 à PARIS et demeurant 7, avenue des Ecoles – 93160 - Noisy -le-Grand, en qualité de Président de la société.

Il ne percevra aucune rémunération. Il sera remboursé des frais qu'il a engagés pour le compte de la société sur justificatifs.

Le Président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans les limites de l'objet social.

Dans les rapports entre associés, le Président agira dans les limites fixées par les statuts de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Philippe ANDRE avait fait savoir par avance qu'il acceptait les fonctions de Président de la Société.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Stéphane DELVECCHIO, né le 31 mai 1968 à PARIS et demeurant 3, rue de LILLE – 92200- Neuilly-sur-Seine, en qualité de Directeur Général.

Il ne percevra aucune rémunération. Il sera remboursé des frais qu'il a engagés pour le compte de la société sur justificatifs.

Dans les rapports entre associés, le Directeur Général agira dans les limites fixées par les statuts de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Stéphane DELVECCHIO avait fait savoir par avance qu'il acceptait les fonctions de Directeur Général de la Société.



QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes suppléant Monsieur Philippe CARRIEU né le 19 mai 1964 et domicilié 80 rue Sérieyssols 81000 ALBI en remplacement de Monsieur André CHOPINEAU qui part en retraite, et ce pour la période du mandat qui reste à couvrir.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs et toutes autorisations nécessaires au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès verbal à l'effet d'accomplir, partout où besoin sera, toutes formalités de dépôt, publicité et autres.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

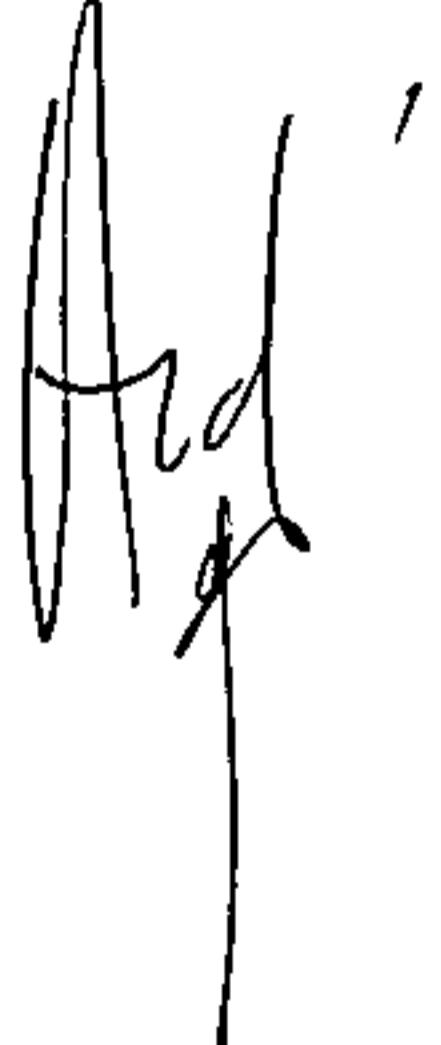
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau présents.

Les Scrutateurs

Le Président

Le Secrétaire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'H. CARRIEU', is positioned between the title 'Le Président' and a vertical line.